



Les territoires ont la parole !

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2019

1 Participants

La liste des participants est disponible sur le site dastri.fr : rubrique Les Territoires ont la Parole.

2 Présentation

Depuis 2017 et le début de son deuxième agrément, DASTRI a institutionnalisé un rendez-vous annuel avec les parties prenantes au plus près des territoires. Dans chaque région de Métropole et d'Outre-Mer, une réunion annuelle est organisée (par téléphone ou en présentiel).

Objectifs :

- Faire le point sur le fonctionnement de la filière au niveau national et local
- Suivre les actions identifiées l'année précédente
- Actualiser le plan d'actions

2.1 Rappel du fonctionnement de la filière

DASTRI rappelle l'enjeu de la filière en soulignant les risques encourus par les opérateurs de tri exposés aux Accidents d'Exposition au Sang (AES) lorsque les DASRI perforants se retrouvent sur les tapis de tri.

A la suite, DASTRI rappelle les objectifs fixés pour ce 2^{ème} agrément, en particulier l'objectif de taux de collecte nationale de 80% et l'élargissement du périmètre aux utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles.

Le fonctionnement du dispositif est détaillé étape par étape. La gratuité de l'ensemble de cette chaîne pour les bénéficiaires est rappelée.

Le gisement de référence 2019 est de **42 tonnes nettes** (soit 4,6% du gisement national), avec une augmentation nationale de 11% par rapport à 2018.

Réseau de collecte au 1^{er} novembre 2019 :

- À ce jour, le réseau de collecte est de **864 points de collecte** (PDC), en majorité des pharmacies (93% du réseau PDC). A noter, les pharmacies inscrites représentent **83% du réseau officiel**.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'est pas satisfaite du maillage des points de collecte : en l'occurrence, sur une collectivité de plus de 30 000 habitants, une

seule pharmacie est PDC et la borne mise en place par la collectivité n'est pas fonctionnelle. DASTRI répond que les 6 pharmacies du périmètre ont été sensibilisées par appel téléphonique mais qu'aucune ne souhaitait devenir PDC et se reposaient encore sur le système de la borne. A ce jour, les pharmacies attendent un courrier officiel de la commune pour envisager d'intégrer le réseau DASTRI. DASTRI ajoute qu'il n'est pas obligatoire d'être PDC, en revanche, il est obligatoire de distribuer les boîtes DASTRI selon le code de la santé publique.

La Communauté de communes s'interroge sur la responsabilité engagée par les DASRI perforants. DASTRI répond que l'éco-organisme est responsable sur l'ensemble de la filière et insiste sur les co-responsabilités des parties prenantes. La responsabilité incombe aux pharmacies lors de la période de stockage, aux collectivités lorsque la présence de DASRI perforants met en danger la sécurité des agents, et à DASTRI pour la mise à disposition des boîtes à aiguilles et de leur collecte jusqu'à leur traitement.

2.2 Résultats 2019 (National et focus Bourgogne Franche Comté)

2.2.1 Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) et collecte

Les résultats de distribution des boîtes à aiguilles et de collecte sont présentés au niveau national (écart entre régions) et détaillés pour la Bourgogne Franche Comté.

Distribution des boîtes à aiguilles (BAA) et collecte en Bourgogne Franche Comté :

- Le taux de distribution régional des boîtes est de **82 %** en 2018 ; la région reste en dessous de la moyenne nationale (83%).
- Le taux de collecte régional est de **86 %** (moyenne nationale : 83%). Au 31/10/2019, les taux connaissent une hausse très importante : + 7 %.

DASTRI indique que contrairement aux logiques nationales, le taux de collecte est très supérieur au taux de commande de boîtes à aiguilles. Il est prévu de mener une analyse plus fine avec le soutien de l'opérateur de collecte. Le Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers témoigne de l'entraide pharmaciens/établissement médico-sociaux (EMS) et souligne que les équipes mobiles d'hygiène retrouvent de nombreuses boîtes à aiguilles DASTRI dans les EMS.

L'Ordre des Infirmiers s'interroge sur l'existence d'un double circuit professionnel/patient en auto-traitement en pharmacie. DASTRI répond que ce phénomène est très limité et que les pharmaciens proposent peu de circuit aux professionnels de santé.

Le Conseil Régional s'interroge sur la fin de vie des boîtes à aiguilles et sur leur possible réutilisation. DASTRI répond que l'Arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux impose l'élimination des DASRI par pré-traitement via désinfection ou par incinération. En revanche, conscient des problématiques environnementales de la filière, l'éco-organisme se veut proactif et travaille notamment à la réutilisation du polypropylène des boîtes à aiguilles en circuit fermé.

Le pharmacien inspecteur de l'ARS souhaite pouvoir accéder à la liste des pharmacies qui réalisent peu de commandes de boîtes à aiguilles.

2.2.2 Actions de communication et d'information

Les différentes actions de communication sont présentées au niveau national :

- Une parution dans Le Quotidien Médecin et Pharmacien le 6 décembre
- Présence continue sur Facebook et Twitter
- Campagne de sensibilisation sur les territoires de vigilance en partenariat avec 34 collectivités locales, à étendre à l'ensemble des territoires en 2020
- Baromètres patients et pharmaciens

Le Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers ajoute qu'une communication a été diffusée auprès des infirmiers libéraux sur la gestion des DASRI et invite DASTRI à en prendre connaissance.

Le Conseil Régional rappelle qu'il est en charge d'animer le plan régional 2020 et invite DASTRI à en profiter pour communiquer sur la filière des DASRI des patients en auto-traitement.

2.2.3 Activités hors agrément

Par ailleurs, DASTRI intervient également sur des sujets en marge de son agrément.

Collecte des pompes patch OMNIPOD® (produits complexes combinant DASRI perforant, carte électronique et piles) :

- **DASTRI rappelle que certains dispositifs médicaux (DM) innovants ne peuvent suivre les filières d'élimination existantes.** Ces DM sont dits « complexes » du fait de la présence de piles, d'une carte électronique et d'un DASRI, non aisément séparables. En particulier, les pompes patch à insuline OMNIPOD® ne peuvent suivre la filière de traitement des DASRI « classiques » ni des DEEE. L'éco-organisme a obtenu une dérogation pour la collecte ces pompes et leur démantèlement sécurisé en Suisse (valable pour la métropole). Les différents composants des pompes sont alors séparés mécaniquement afin qu'ils puissent suivre les filières de traitement qui leur sont propres.
- **DASTRI rappelle que quatre campagnes de déstockage de ces pompes ont déjà eu lieu depuis début 2018 ;** ces collectes ont permis de traiter plus d'1 million de pompes et le recyclage de plus de 3 millions de piles.
- **Une nouvelle campagne de déstockage est en cours,** depuis le 2 septembre, et se déroulera jusqu'à fin novembre (collecte en pharmacies prévue début décembre).
- **Concernant la mise en place d'une solution pérenne,** le HCSP doit rendre un avis sur le circuit de collecte (avis encore non publié à ce jour) et des évolutions réglementaires sont attendues dans le cadre de la loi « Économie circulaire ». Ainsi, une solution devrait pouvoir être trouvée d'ici mi-2020 / au plus tard courant 2021. Si besoin les opérations de déstockage seront renouvelées pour ne pas laisser les patients sans solution.

La CC Pays d'Alésia et de la Seine aimerait obtenir plus d'informations sur le tri des pompes OMNIPODS. DASTRI va recontacter la commune pour l'envoi potentiel de supports de communication.

Collecte des déchets issus de la vaccination en pharmacie :

- **Dans le cadre de la convention DASTRI-PHARMACIES,** DASTRI prend en charge les DASRI issus de la vaccination pour la période 2019-2020

2.3 Plan d'action 2018 – 2019

À la suite des réunions qui ont eu lieu en 2017 et 2018 un certain nombre d'actions ont été identifiées pour chacun des territoires, en concertation avec les différentes parties prenantes. Ces actions ont pour objectif d'apporter des solutions aux problématiques rencontrées sur les différents territoires (ex. amélioration des résultats de collecte, amélioration du tri par les patients et meilleure sécurité pour les agents de tri, etc.).

Au niveau national, ce sont 228 actions qui ont été identifiées.

Pour la Bourgogne Franche Comté, sur les 12 actions retenues, 3 ont été réalisées :

- **Communiquer dans les lettres envoyées par l'ARS aux pharmacies** pour rappeler la nécessité de délivrer une boîte aux patients concernés : lettre diffusée janvier 2019 (https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2019-01/lettre-officinaux_24_d%C3%A9cembre%202018_0.pdf)
- **Sensibiliser les officines du territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au service de collecte DASTRI**
- **Distribution de supports de communication DASTRI** à l'occasion des rencontres de professionnels de santé de la région : mémo PAT et Affiche filière mis à disposition dans les comptoirs ARS

3 Perspectives 2019 - 2020

3.1 Actions régionales en cours

Tâches	Echéance	Commentaires
Identifier des ambassadeurs potentiellement intéressés pour relayer des informations fiables sur le fonctionnement de la filière	2019	
Réaliser des courriers personnalisés auprès des patients, en passant par la CNAM	2020	En cours – rencontre effectuée en novembre 2019
Utiliser la plateforme territoriale d'appui soutenue par l'ARS pour diffuser des messages aux professionnels de santé coordonnés autour des soins ambulatoires	2020	Espace d'information sur les DASRI mis en ligne (cet été) sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté
Se rapprocher du CLIOR Santé qui regroupe les différents Ordres pour une intervention de DASTRI lors d'une réunion. Pour obtenir le contact, se rapprocher de l'Ordre des Infirmiers	2020	A organiser en 2020
Relayer les consignes de tri des produits complexes auprès des collectivités	Fin 2019	Fiches pratiques OmniPod et Freestyle intégrées au MOOC
Mettre en place des formations auprès des IFSI sur les spécificités de la filière DASTRI et la gestion des DASRI + se rapproche de l'Ordre des Infirmiers pour contact infirmiers hygiénistes	2020	A organiser en 2020

L'Ordre des Infirmiers invite DASTRI à les recontacter pour se rapprocher du CLIOR Santé et des IFSI (les infirmières hygiénistes interviennent auprès des IFSI). L'Ordre souhaite également convier DASTRI aux 2 évènements ayant lieu à Beaune en juin et septembre 2020, qui réunit des ambulatoires, les EMS, le CEFIEC, le CPias et des infirmiers. Il va également se charger d'interroger les professionnels libéraux sur les risques d'Accident d'Exposition au Sang (AES).

L'ARS souhaite que DASTRI communique sur le guide INRS qui intègre les DASRI, en parallèle de la campagne sécurité. Ce guide est en libre accès et téléchargeable sur leur site.

3.2 Nouvelles actions identifiées lors de la réunion

Les échanges entre l'ensemble des participants et DASTRI ont permis d'identifier de nouvelles actions :

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Analyser finement les statistiques en BFC : pourquoi le taux de collecte est-il autant supérieur au taux de commande de boîtes ?	DASTRI		2020
Mutualiser les informations déjà communiquées aux infirmiers libéraux par de Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers (aide à la réalisation du MOOC)	DASTRI	Ordre des Infirmiers	T4 2019
En partenariat avec le Conseil Régional BFC, communiquer sur les DASRI PAT lors du plan régional 2020	DASTRI	Conseil Régional BFC	T1 2020
Participer aux 2 évènements « hôpitaux propres » juin/septembre 2020 à Beaune en partenariat avec l'Ordre des Infirmiers	DASTRI	Ordre des Infirmiers Cpias CEFIEC	T1 2020
Envoyer des supports de communication et articles types à la Communauté d'Agglomération de Vesoul et à l'Agglomération de Vesoul	DASTRI COM	Communauté d'Agglomération de Vesoul Agglomération de Vesoul	T2 2020
Campagne sécurité : Interroger les professionnels libéraux sur les risques d'AES	DASTRI	Ordre des Infirmiers	T4 2019
Campagne sécurité : lors des résultats, communiquer sur le guide INRS mis en place par l'ARS	DASTRI	ARS	T4 2019
Communiquer la liste des pharmacies en BFC qui réalisent peu de commandes de boîtes au pharmacien inspecteur de l'ARS	DASTRI	ARS	T1 2020
Communiquer des informations relatives au PODS à la CC Pays d'Alésia et de la Seine	DASTRI COM	CC Pays d'Alésia et de la Seine	T4 2019

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et proposer de nouvelles actions.

DASTRI vous remercie pour votre engagement au service des patients et pour la sécurité de tous.